



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

<p>Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires Service de la production agricole Sous-direction des produits et des marchés</p> <p>Bureau du lait, des produits laitiers et de la sélection animale 3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Florence Aillery Tél : 01 49 55 83 59 Mail : florence.aillery@agriculture.gouv.fr</p> <p>NOR : AGRT1125247N</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGPAAT/SDPM/N2011-3034</p> <p>Date: 04 octobre 2011</p>
---	--

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la
pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
à

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 0

Monsieur le Directeur général de FranceAgriMer
Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture, de
l'alimentation et de la forêt

Objet : CPER 2007-2013 – Evolution des orientations dans le secteur de la production de lait de vache

Bases juridiques :

- Règlement (CE) n° 1857/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production de produits agricoles et modifiant le règlement (CE) n° 70/2001
- Arrêté du 6 juillet 2007 relatif à la mise en place de programmes d'aides à l'assistance technique dans le secteur de l'élevage
- Régime exempté par la Commission XA 151/2007

Mots-clés : CPER, formation Vivéa, production de lait de vache, animation régionale, appui technique

DESTINATAIRES	
<p><u>Pour exécution :</u> M. le Directeur général de FranceAgriMer Mmes et MM. les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)</p>	<p><u>Pour information :</u> Mmes et MM. les Préfets de région Mmes et MM. les Préfets de département Mmes et MM. Les Directeurs départementaux des territoires (et de la mer) (DDT(M))</p>

En complément des orientations décrites par la note de service DGPAAT/SDPM/N2010-3007 du 4 mars 2010, il convient de prendre en compte les orientations définies dans le cadre du plan stratégique de la filière laitière, annoncé par le Ministre chargé de l'agriculture en septembre 2010.

Un des axes de ce plan concerne l'amélioration de la performance économique et environnementale des exploitations laitières.

Dans un contexte de forte volatilité des prix et des coûts de production, et dans la perspective de sortie du régime des quotas laitiers, les revenus peuvent être améliorés par une meilleure maîtrise technique et économique. Les producteurs doivent identifier les caractéristiques de leurs propres coûts de production, selon une méthode commune, et pouvoir identifier les marges de progrès et définir leur propre stratégie de production.

Le dispositif de formation des éleveurs laitiers « mon revenu : mieux le comprendre pour l'améliorer », développé par Vivéa depuis l'automne 2010, répond à cet objectif.

Il a donc été décidé d'apporter, un soutien au développement de cette action qui s'appuiera, **à partir de 2012**, dans le cadre des financements CPER et de l'aide à l'amélioration de la valorisation du lait en zone de Montagne sur :

- une aide à **l'animation collective dans les régions** (crédits CPER seulement) pour promouvoir et encadrer cette démarche (animer les comités de pilotage, référencer en lien avec Vivéa les formateurs, les demandes de formation, définir l'articulation avec les dispositifs d'appui technico-économiques déjà en place, évaluer le dispositif...);
- une **aide aux actions d'appui technico-économiques** (crédits CPER et/ou aide à l'amélioration de la valorisation du lait en zone de montagne) pour les producteurs sur la principale marge de progrès identifiée dans le cadre de leur démarche Vivéa.

Ce nouveau dispositif doit être intégré comme prioritaire dans la programmation des actions à partir de 2012.

Pour 2011, une enveloppe complémentaire aux aides régionales de FranceAgriMer, dédiée à l'animation et à la préparation technique de cette action, doit permettre de préparer son déploiement en 2012. Il s'agit dans chaque région :

- de mettre en place, avant la fin de l'année 2011, un comité de pilotage, sous l'égide du DRAAF, pour identifier les acteurs de la formation et de l'appui technique de suivi, préparer et commencer l'information et la sensibilisation des producteurs, préparer le plan de déploiement de l'action en 2012 ;
- d'autre part, de former si nécessaire les formateurs et/ou les techniciens.

De plus, l'appui technique portant sur la marge de manœuvre identifiée, pour les producteurs qui ont suivi cette formation dans sa phase expérimentale en 2010/2011, est éligible aux aides CPER et aux aides à l'amélioration de la valorisation du lait en zone de montagne 2011 (à condition d'avoir été réalisé en 2011 et dans le respect des enveloppes 2011).

Un document de présentation globale du dispositif sera établi conjointement par VIVEA et FranceAgriMer. Il comportera les cahiers des charges relatifs à la formation portée par VIVEA, à l'animation technique régionale qui accompagne ce dispositif et à l'appui technique, seules ces deux dernières actions font l'objet de financements dans le cadre des aides FranceAgriMer (l'animation technique régionale uniquement dans le cadre des CPER et l'appui technique individuel dans le cadre des CPER et de l'aide à l'amélioration de la valorisation du lait en zone de montagne).

Le directeur général

Eric Allain